

Vanves, le 13 mars 2025

Délibération CA-20250313-3

DELIBERATION **relative au PV du Conseil d'administration du Cnous du 28 novembre 2024**

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L822-1 à L822-5 ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous ;
Vu le projet de PV du 28 novembre 2024 présenté au Conseil d'administration,*

- **Point de l'ordre du jour**

3 – PV du Conseil d'administration du 28 novembre 2024

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation du PV du Conseil d'administration du 28 novembre 2024 tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :
(dont 27 membres avec voix délibératives)

Quorum :

Membres participant à la délibération :

Procurations :

Abstention :

Pour :

Contre :

Bénédicte DURAND

Délais et voies de recours : en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la présidente du CNOUS et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, en l'occurrence de Cergy-Pontoise.